

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 20 mars 2026

L'an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

A été nommée secrétaire : Mme ROYER Anne-Charlotte

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des Adjoints
- Chartes de l' élu local
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé à l'unanimité.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Approbation
1	3-1/2026	Élection du Maire	Approbation
2	3-2/2026	Détermination du nombre d'adjoints	Approbation
3	3-3/2026	Élection des Adjoints	Approbation

En mairie, le 20/03/2026
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT



la secrétaire de séance
Anne-Charlotte ROYER



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2026, le 20 mars à 19:30, le conseil municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Nul : 1

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 25/03/2026
Et
Publication ou notification
du : 25/03/2026

A été nommée secrétaire : Mme ROYER Anne-Charlotte

3-1/2026 – Élection du Maire

Le 20 mars 2026 à 19h30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Catherine RAGOBERT, la plus âgée des membres du Conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire sortante.

Étaient présents :

BAUR	Grégory
BERTRAND	Gilles
DAGUET	Eloïse
DELAPLANCHE	André
DEVANNE	Alex
DUVERGER	Thibaud
FONTAINE	Eugénie
GÉNÉRALI	Cécile
MERCIER	Mélanie
RAGOBERT	Catherine
ROUSSEAU MERCIER	Angéline
ROYER	Anne-Charlotte
SAUVAGE	Pascal
SCHWARTZ	Béatrice
TRINQUET	Benoît

Formant la totalité des membres en exercice.

Mesdames Éloïse DAGUET et Eugénie FONTAINE ont été nommées assesseurs

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant la candidature de Madame Catherine RAGOBERT,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Catherine RAGOBERT 14 (quatorze) voix

Madame Catherine RAGOBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,
Anne-Charlotte ROYER



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 mars à 19:30, le conseil municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 25/03/2026
Et
Publication ou notification du :
25/03/2026

A été nommée secrétaire : Mme ROYER Anne-Charlotte

3-2/2026 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 4

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,
Anne-Charlotte ROYER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2026, le 20 mars à 19:30, le conseil municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du :
25/03/2026

A été nommée secrétaire : Mme ROYER Anne-Charlotte

3-3/2026 – Élection des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant la candidature de la liste de M. Pascal SAUVAGE,

Après le bon déroulé des opérations de vote le résultat du 1er tour de scrutin est :

Les membres du conseil municipal, par un vote de 14 voix POUR et 1 vote BLANC

Considérant que la majorité absolue est atteinte : 8

- **ÉLISENT** la liste de M. Pascal SAUVAGE
- **INSTALLENT** :
 - Monsieur Pascal SAUVAGE en qualité de 1er Adjoint
 - Madame Cécile GÉNÉRALI en qualité de 2ème Adjointe
 - Monsieur Gilles BERTRAND en qualité de 3ème Adjoint

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,
Anne-Charlotte ROYER

